

CAMPING ENTRE PIERRES ET MER

Route de Lochrist - Lieu-dit Langroas

29790 PONT-CROIX

Tel port : 07 85 90 91 08 / Tel fixe : 02 98 53 75 71

E-mail : campingentrepierresetmer@orange.fr

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION 2019

1 - CONDITIONS DE RESERVATION

Toute demande de réservation devient effective après acceptation des conditions générales et réception d'un acompte. La réservation sera considérée comme définitive dès qu'elle aura fait l'objet d'une confirmation écrite de la part du camping. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux durant leur séjour au camping.

Le camping "Entre Pierres et Mer" propose des séjours à vocation familiale et se réserve le droit de refuser toute réservation qui irait à l'encontre de ce principe ou qui le détournerait. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être sous-louée. Le signataire du contrat de location doit être dans tous les cas une personne majeure. La direction se réserve le droit de retourner toutes les sommes versées en cas d'impossibilité de satisfaire une demande.

2 - MODALITES DE RESERVATION

La réservation est fortement conseillée, spécialement en juillet et en août.

La réservation peut être effectuée par téléphone, courrier ou e-mail.

La confirmation de la réservation par le camping ne pourra intervenir qu'après réception du contrat de location dûment complété et signé, du règlement intégral de l'acompte et des conditions de réservation signées.

3 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Un acompte 40% du montant de votre séjour est demandé à la réservation. Le règlement du solde du séjour est demandé à l'arrivée au camping.

4 - ANIMAUX

Les animaux domestiques sont admis sur le camping moyennant un supplément. Les animaux devront impérativement être tenus en laisse en permanence et ne jamais être laissés seuls.

Chaque propriétaire devra présenter à son arrivée le carnet de vaccination, à jour, de l'animal.

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont INTERDIT sur le camping.

5 - CAUTION

Pour les locations (chalets et mobilhomes) une caution de 200€, vous sera demandée et restituée en fin de séjour - ou au plus tard la semaine qui suit votre départ par courrier - après vérification de l'absence de dommages portés à la location et de sa remise en parfait état de propreté.

Pour les locatifs avec animaux, la caution est de 300€.

Un caution de 30€ vous sera également demandé pour le badge de la barrière d'accès au camping.

6 - MOYENS DE PAIEMENT

Les règlements sont acceptés en espèces, en carte bancaire, en chèque bancaire (France), chèques vacances et par virement bancaire (IBAN: FR76 1558 9297 2102 1274 9404 089 / BIC : CMBRFR2BARK).

7 - LITIGES

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir :

MEDICYS

Saisine par internet : www.medicys.fr

Saisine par mail : contact@medicys.fr

Saisine par voie postale : 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS

Téléphone : 01 49 70 15 93

8 - ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué. Si l'annulation intervient au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, 50 % de l'acompte sera conservé. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date du séjour, la totalité de l'acompte sera conservé par le camping. En cas d'annulation d'un séjour pour des faits incombants au camping, le client obtiendra le remboursement total des sommes versées. Cependant cette annulation ne pourra pas donner lieu aux versements de dommages et intérêts.

9 - LOCATION

Les matériels et accessoires mis à votre disposition dans les locations font l'objet d'un inventaire détaillé. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler immédiatement toute anomalie, le cas échéant. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté, à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire ou en cas de dégradations constatées, les frais de remise en état sont à la charge du locataire.

10 - EXTRAIT DU REGLEMENT

Il appartient au client de s'assurer. En cas de perte ou de vol, de dégradation d'effets personnels ou de dégâts survenus en cas d'incendie, intempéries, la responsabilité du camping ne peut être engagée. Le silence doit être total entre 23h et 7h et aucune nuisance sonore ne sera tolérée après 23h. Chaque personne séjournant au camping s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Etc